

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 2

Date de la convocation :

28/10/2021

*Séance du 4 Novembre 2021*

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre, à 18 heures 45 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 octobre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 29 octobre 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Guy DUCHOSSOIS - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL

**Étaient absents excusés :** Sylvain DECOURS (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PLAT) - Patrick MOREL - Annik MOREL - Benoit DEFFIE

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 83/2021</u></b>	<b>Objet :</b>	<b>1. Commande publique 1.1 Marchés publics</b>
	<b>ACCEPTATION DES DEVIS SUPPLEMENTAIRES AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LA RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT MARTIN</b>	

Madame la Maire explique la nécessité de poursuivre les travaux de l'église Saint-Martin. Elle précise qu'un devis a déjà été signé avec Mme DUBOC le 28 septembre pour les vitraux pour un montant de 2 610,08 €, il s'agit de l'avenant N°1. Les architectes ont demandé à ce que la charpente soit restaurée sur place ce qui entraîne les surcoûts présentés, car cela dépasse 5% du montant HT du marché.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 04/11/2021 à 18 H 15 a décidé d'accepter les devis concernant les travaux supplémentaires pour la restauration extérieure de l'église Saint-Martin et de présenter les modifications comme suit :

entreprises	montant HT	montant TTC
DUBOC (avenant N°1)	2 610,08 €	2 610,08 €
GUEBLE	44 196,55 €	53 011,86 €
HORY CHAUVELIN	4 834,68 €	5 801,62 €
LES ATELIERS FERIGNAC	20 024,50 €	24 029,40 €
<b>Total devis supplémentaires</b>	<b>71 665,81 €</b>	<b>85 452,96 €</b>
montant honoraires architecte 8.5 %		
soit	6 091,59 €	7 309,91 €
<b>Total</b>	<b>77 757,40 €</b>	<b>92 762,87 €</b>

Le conseil municipal décide:

- de suivre l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
- et ainsi d'accepter les modifications présentées (ci-dessus) concernant les travaux supplémentaires pour la restauration extérieure de l'église Saint-Martin pour un montant de 77 757,40 € HT soit 92 762,87 € TTC (comprenant les honoraires d'architecte)
- et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire
- d'effectuer les paiements correspondants, au chapitre 23 article 2313 opération 202001.

  
 La Maire  
 Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 08/11/2021

et de la

publication le 08/11/2021

La Maire,

  
 Françoise PLAT